

pas très bien accueillies par certaines régions. Je me souviendrai toujours d'un certain budget, il y a de cela plusieurs années, par lequel M. Ilsley avait décrété la parité du dollar canadien. Cela atteignant durement l'industrie de l'extraction de l'or dans ma région, comme de celle de l'honorable député de Témiscamingue

Il aurait été facile pour moi de voter contre mon parti à l'égard de cette mesure; mais je savais qu'en décrétant la parité du dollar canadien, le Gouvernement prenait une mesure, qui, dans l'ensemble, était bonne pour le Canada; le mandat que mes commettants m'ont confié ne doit pas me servir à défendre les seuls intérêts de ma circonscription, mais bien ceux du Canada tout entier, car les Communes centralisent la politique de la nation. Nous nous sommes donc rendus dans nos circonscriptions et nous avons dit à nos électeurs que la mesure allait porter un coup à une industrie fort utile, mais qu'elle serait en dernière analyse bonne pour le Canada et les Canadiens. Ce qui fait que les critiques nous furent épargnées dans ce domaine, vu que nos commettants comprenaient la situation.

Je répète (et je m'adresse tout particulièrement au député de Winnipeg-Nord-Centre) qu'il n'est pas question de vouloir nous rendre esclaves de notre parti. Cela ne serait pas le fait de bons Canadiens; cela irait à l'encontre de notre régime. Je ne pense pas qu'il ait jamais essayé d'introduire ces méthodes au sein de son propre parti et je crois que cela s'applique également aux autres partis de la Chambre. Nous sommes des hommes libres, délégués d'hommes libres, au sein d'un organisme parlementaire libre. Si le Parlement adoptait cette résolution, il résoudreait d'un seul coup la plupart des problèmes qui nous sollicitent aujourd'hui. Nous mettrions en pratique presque tous les changements que nous désirons apporter à notre régime.

Je le répète, si tous les députés voulaient parler sur tous les sujets, il serait absolument impossible pour le Parlement de terminer ses travaux en douze mois. Il n'est pas juste pour les députés de dire qu'ils doivent prendre la parole à toutes les occasions, car alors le travail du Parlement ne finirait jamais. Par exemple, vendredi dernier encore, l'excellent journal, le *Star* de Montréal, disait qu'aucun porte-parole du parti libéral ne s'est fait entendre après que le ministre eut participé au débat sur la défense nationale. C'était en quelque sorte une critique dirigée contre ce parti. Je ne puis croire, ainsi que l'affirment certains députés, que les membres de l'opposition ont une obligation plus importante que les membres de notre parti. En somme, nous avons également

une responsabilité envers nos commettants et le Parlement. Si nous voulions nous appuyer sur un calcul mathématique,—calcul qui ne peut s'appliquer à aucun régime parlementaire,—il nous serait possible, de notre côté, de parler aussi souvent que les membres de l'opposition. Quel en serait le résultat? La session se prolongerait presque indéfiniment, mais il n'y aurait pas de raison de critiquer les députés ministériels, s'ils jugeaient à propos de le faire.

Pendant cinq ans, j'ai siégé du côté de l'opposition à la Chambre. J'ai trouvé ces années agréables jusqu'à un certain point, parce nous pouvions exprimer nos vues sur presque toutes les questions; nous pouvions nous lever presque à tout moment. Cependant, en ma qualité d'homme fidèle à son parti, je ne veux pas faire de critique, car c'est un bon parti dirigé par un bon chef. La même chose s'applique avec autant de force aux autres partis. Les députés appartiennent à de bons partis qui sont bien dirigés. Par exemple, il m'a fallu parfois suivre les directives du ministre des Travaux publics (M. Fournier) lorsqu'il a dit: "Jos, fais nous la grâce de l'un de tes beaux discours aujourd'hui, car nous voulons en finir avec cette mesure". Je me suis rendu à sa demande, qui me paraissait juste. Je n'ai jamais pris la parole à ces sujets et je ne l'ai jamais regretté. Cette restriction pourrait fort bien être appliquée par les autres partis et cela améliorerait nos délibérations.

Cet après-midi, le député de Peel a fait l'exposé de quelques nouveaux aspects de la question et je l'en admire. Cependant, il a cherché à critiquer les ministres en disant qu'ils faisaient très souvent de longues déclarations à la Chambre à l'appel de l'ordre du jour. Si je comprends bien le point de vue de son parti, il a très souvent blâmé le gouvernement de n'avoir pas donné suffisamment de renseignements; aussi, je me demande quand les ministres doivent commencer et quand ils doivent s'arrêter. Somme toute, le moment est bien choisi pour qu'un ministre donne des renseignements à la Chambre, en réponse à des questions qu'on lui a posées la veille. En ce qui me concerne, j'estime que pour sa part le représentant de Peel est très heureux des renseignements fournis. Sous notre régime, le gouvernement peut donner des renseignements non seulement par l'intermédiaire des membres du cabinet, mais également par l'intermédiaire des députés qui peuvent exprimer leurs opinions; cela favorise l'adoption de lois saines.

Bien que je ne sois pas de cet avis, j'entends souvent dire que la fonction essentielle de l'opposition est de faire de l'opposition.